

<https://47.snuipp.fr/Campagne-de-presse-Handicap-au-Travail>



Campagne de presse :

Handicap au Travail

- Actions - Éducation Nationale et handicap au travail -

Date de mise en ligne : jeudi 29 mars 2012

Dernière mise à jour : 5 mai 2012

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Comment l'Éducation Nationale traite le](#)
- [05 Mai 2012 - Sud-Ouest : Un poste \(...\)](#)
- [16 avril 2012 - La Croix : Les \(...\)](#)
- [14 avril 2012 - La Dépêche du Midi \(...\)](#)
- [06 Avril 2012 - Sud-Ouest : Toujours](#)
- [04 avril 2012 - La Dépêche du Midi \(...\)](#)
- [04 Avril 2012 - Sud-Ouest : Au \(...\)](#)
- [03 Avril 2012 - France 3 Aquitaine \(...\)](#)
- [29 mars 2012 - AFP : Académie de \(...\)](#)

Comment l'Éducation Nationale traite le handicap au travail

Depuis de longues années, le SNUipp-FSU 47 tente de faire prendre ses responsabilités à l'Éducation Nationale sur la question du reclassement de ses employé-e-s handicapé-e-s.

Cette année, devant l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, nous avons décidé de porter le débat sur la place publique.

SUD OUEST

05 Mai 2012 - Sud-Ouest : Un poste adapté pour Dominique Broc

À la rentrée, l'institutrice handicapée va bénéficier d'un poste provisoire, mais un problème demeure pour le SNUipp.

On a appris hier, par l'intermédiaire du Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles (SNUIPP), l'obtention pour Dominique Broc, enseignante clairacaise handicapée et se déplaçant sur un fauteuil roulant, d'un poste adapté au Centre national d'enseignement à distance (Cned).

À deux ans de la retraite, et malgré des rapports très positifs du Cned sur ses compétences, le professeur avait appris en avril dernier que son poste adapté à longue durée, actuellement exercé depuis son domicile, ne serait pas renouvelé (lire « Sud Ouest » du 5 avril), puisque le seul disponible à la rentrée prochaine en Aquitaine avait été attribué à une autre personne handicapée.

Dominique Broc aurait donc dû dans ce cas réintégrer une classe ordinaire. Or, elle s'imaginait mal « devoir éventuellement mener une ronde avec des élèves de maternelle... »

Vingtième poste

Reçue par la directrice académique départementale le mois dernier, celle-ci, en accord avec le rectorat de Bordeaux, a finalement trouvé une solution à son cas personnel, en lui attribuant un poste adapté à la prochaine rentrée. Malgré tout, le SNUIPP, reste critique : « Il s'agit d'abord d'un poste provisoire d'une année, qui sera le vingtième de sa carrière », soulignait, hier, son secrétaire départemental Éric Delage. « Or, ce poste sera pris sur les moyens du département, et non de l'académie de Bordeaux, et cela pourrait donc se faire au détriment d'un poste classique. Le ministère de l'Éducation demande au Lot-et-Garonne de rendre 18 postes en septembre, et l'Inspection académique en propose 23 : nous voulons qu'au final elle n'en rende que 17. »

Pour le syndicat, « si des efforts sont à souligner, il reste la question des 20 postes adaptés de l'académie de Bordeaux qui sont insuffisants, et, avec l'Association des paralysés de France et la Fédération des travailleurs handicapés (Fnath), nous poursuivons une pétition sur le handicap au travail, qui a déjà recueilli 2 000 signatures ».

Jean-Marc Lernoald

<http://www.sudouest.fr/2012/05/05/u...>



16 avril 2012 - La Croix : Les postes pour enseignants handicapés souffrent des restrictions budgétaires

À la rentrée prochaine, dans l'académie de Bordeaux, il manquera vingt postes adaptés, destinés à des personnes ne pouvant plus enseigner dans une classe ordinaire pour raisons médicales. L'APF et la FSU ont lancé une pétition pour demander une augmentation du nombre de ces postes.

« Nous sommes sacrifiés », se désole Dominique Broc, 57 ans. Il y a quelques jours, cette enseignante, professeur des écoles, a appris que son contrat ne serait pas renouvelé à la rentrée. En fauteuil roulant depuis 1988, à cause d'une tumeur à la moelle épinière, elle avait depuis quatre ans un poste adapté longue durée au Cned (Centre national d'enseignement à distance) et enseignait chez elle, à Clairac, en Lot-et-Garonne, après avoir enchaîné 19 nominations provisoires en vingt-trois ans.

Le 5 avril, lors d'une réunion avec l'inspection académique, il a été proposé à Dominique un emploi en école maternelle à Tonneins ou en primaire à Aiguillon, avec la promesse d'aménager la classe à son handicap. Ce qu'elle a refusé. « Revenir en classe m'angoisse. Les effectifs sont plus chargés aujourd'hui et je dois recevoir des soins toutes les deux heures. » Un départ anticipé à la retraite, quant à lui, est inenvisageable. « J'ai encore un crédit à payer sur ma maison. Je ne peux me permettre de perdre 25 % de mon salaire. »

Bien décidée à se battre, cette enseignante a déposé un recours gracieux auprès du recteur d'académie. En cas de refus, elle sollicitera directement le ministère de l'éducation nationale.

Une lettre ouverte aux élus

« C'est un choix budgétaire en contradiction avec les valeurs du ministère et sa campagne sur son site Internet, qui indique que "travailler avec un handicap dans l'éducation nationale, c'est possible" », fustige Éric Delage, cosecraire du SNUipp 47.

« Cette année, il n'y avait qu'un poste adapté longue durée renouvelable dans toute l'académie et une commission a

décidé de l'attribuer à une autre personne, également en fauteuil », explique Laurence Adeline, directrice académique départementale.

Le cas de Dominique est loin d'être isolé. Au total, en septembre prochain, rien que dans l'académie de Bordeaux, il devrait manquer 20 postes adaptés pour répondre aux besoins de 60 professeurs.

« Les demandes augmentent, mais les moyens pour faire face à ces accidents de la vie stagnent », déplore Éric Delage. Son syndicat a donc écrit au ministre, Luc Chatel.

Le 12 avril, Dominique Broc a envoyé une lettre ouverte aux élus du département (députés, maires, conseillers généraux, conseillers communautaires...), ainsi qu'aux candidats aux législatives.

Elle y rappelle que son « cas n'est pas unique, que d'autres enseignants handicapés ou malades se heurtent eux aussi à ce même genre de difficultés ».

Une démarche soutenue par l'Association des paralysés de France (APF), qui, avec la FSU, a lancé il y a cinq jours une pétition pour demander une augmentation du nombre de postes adaptés dans l'éducation nationale. Cinq cents personnes l'ont déjà signée.

Déterminée, Dominique Broc est prête, s'il le faut, à porter l'affaire devant le tribunal administratif pour « informer le grand public sur notre situation » .

Nicolas César, à Bordeaux

<http://www.la-croix.com/Actualite/S...>



14 avril 2012 - La Dépêche du Midi : Dans son fauteuil, Dominique interpelle élus et candidats

Dominique Broc, l'enseignante handicapée qui risque de devoir abandonner son travail à domicile pour le CNED en retournant dans une classe, engrange les soutiens de l'APF et de la FSU.

« L'académie de Bordeaux compte 14 837 postes d'enseignants dans le 1er degré, mais on ne compte que 40 postes adaptés aux personnes en situation de handicap... alors qu'il y a 60 demandes » : Éric Delage, du SNUipp-FSU, résume la cruelle arithmétique dont est victime Dominique Bru, 57 ans, cette enseignante paraplégique qui travaille depuis 4 ans pour le Centre national d'études à distance (CNED, basé à Toulouse), un emploi qu'elle exerce à domicile, dans son fauteuil, et pour lequel elle donne entière satisfaction, mais qu'elle risque de perdre à la prochaine rentrée, pour se retrouver dans une classe (notre édition de mardi).

Direction Aiguillon ?

Faute d'un « poste adapté » disponible, en effet, la solution que lui propose l'inspection d'académie est celle d'une « adaptation de poste » : une formule qui suppose que tout soit pensé dans l'établissement où elle serait affectée [1] pour qu'elle y dispose du maximum d'autonomie.

L'hypothèse a de nouveau été explorée lors de l'entrevue que Dominique Bru a eue à l'inspection d'académie, mercredi, sans aller toutefois jusqu'à une reconnaissance « sur le terrain », pour envisager les aménagements nécessaires.



Photo Jean Michel MAZET

Difficile pour l'inspection d'académie de s'engager plus avant, le sort de Dominique restant suspendu à la réponse du rectorat au « recours gracieux » qu'elle a déposé - elle envisage d'ailleurs de déposer un autre recours auprès du ministère.

Car la meilleure des solutions demeurerait bien sûr pour elle de conserver son poste actuel (qui doit officiellement être attribué à une autre personne handicapée, jugée prioritaire).

Car Dominique sait qu'un retour devant une classe signifierait pour elle une « logistique » épuisante : « Il y a dix ans, la dernière fois que j'ai occupé un poste dans une classe, je n'avais pas pu finir l'année scolaire ».

Alors Dominique, soutenue par le SNUipp-FSU et l'Association des paralysés de France (APF), a rédigé une lettre ouverte exposant sa situation (lire ci-contre), qui a été expédiée à tous les élus du département (députés, maires, conseillers généraux, conseillers communautaires...), ainsi qu'aux candidats aux législatives - souvent les mêmes, donc.

Tandis que l'APF et la FSU font circuler une pétition pour demander, à la lumière de son cas, une augmentation du nombre de postes adaptés dans l'éducation nationale.

Michel Amigues

<http://www.ladepeche.fr/article/201...>

SUD OUEST

06 Avril 2012 - Sud-Ouest : Toujours dans l'incertitude en fin de carrière

Son poste adapté n'étant pas renouvelé malgré son handicap, Dominique Broc a fait une demande de recours gracieux et reçu deux propositions.

À deux ans de la retraite, après trente-cinq ans de carrière passés dans l'Éducation nationale, Dominique Broc, tétraplégique depuis 1988, ne sait pas encore de quoi septembre sera fait. (Lire « Sud Ouest » du 4 avril).

De poste en poste, formation après formation, l'enseignante a fait son petit bonhomme de chemin et enfin eu droit à un peu de stabilité il y a dix ans, en décrochant un poste adapté d'enseignante du Centre national d'enseignement à distance (Cned) qui lui permettait de concilier son emploi et les soins qu'elle doit recevoir toutes les deux heures. Ces années lui ont aussi permis de décrocher un prêt bancaire afin d'aménager sa maison de Clairac...

C'était sans doute trop beau pour durer puisque le 22 mars dernier, l'enseignante apprenait du rectorat de Bordeaux que ce poste adapté à longue durée qui lui convenait si bien, renouvelable tous les quatre ans sans limite, ne le sera pas.

Sur l'Académie, seuls 40 postes adaptés sont disponibles pour 60 demandes à la rentrée prochaine. Dénonçant le gâchis humain d'une telle situation, le syndicat enseignant Snuipp s'est engagé aux côtés de Dominique Broc. Hier, ils étaient reçus à l'Inspection d'académie.

Une fois n'est pas coutume, ces derniers louent les efforts de l'institution, victime selon eux d'une patate chaude provenant du ministère et qui a rebondi, pour motif de restrictions budgétaires, jusqu'au rectorat, lequel s'en est vite débarrassé.



En fauteuil en maternelle ?

En plus d'un courrier adressé au ministre par le syndicat, Dominique Broc a adressé au rectorat une demande de recours gracieux qui, si elle reste sans réponse, l'obligera à accepter une des deux adaptations de postes proposées hier par le secrétaire général et la DRH de l'Inspection académique.

Dans les deux cas, la Clairacaise devra quitter son domicile pour aller en classe. Soit pour rejoindre l'école maternelle Dolto de Tonneins, tout en se demandant comment son état physique le lui permettrait, soit pour enseigner en élémentaire à l'école Marcel-Pagnol d'Aiguillon.

« Pour lui permettre de travailler à son poste, il faut adapter la classe, explique Eric Delage, du Snuipp. Les travaux sont à la charge du Fond d'insertion des personnels handicapés dans la fonction publique (FIPH-FP) et des municipalités concernées... »

Tout chiffrage demeurerait hier inconnu. « Ce n'est pas à elle de s'adapter », rappelle le syndicaliste. Faute de choix, elle y sera de nouveau obligée. « Au détriment de ma vie personnelle et de ma santé », conclut la première intéressée.

<http://www.sudouest.fr/2012/04/06/t...>

LADEPECHE.fr

04 avril 2012 - La Dépêche du Midi : Clairac. La prof doit retourner à l'école

À 57 ans et 2 ans de la retraite Dominique Broc se voit contrainte, par manque de poste et restrictions budgétaires, de retourner en classe alors qu'elle travaillait à domicile pour le CNED.

Faut-il, au nom de la maîtrise des dépenses publiques, contraindre une prof paraplégique à quitter le confort de son travail à domicile pour se retrouver face à des élèves, à deux ans de la retraite ? Le raccourci est à peine simpliste.

Depuis dix ans maintenant, Dominique Broc, 57 ans, travaille depuis chez elle, à Clairac, pour le compte du CNED, Centre national d'enseignement à distance.

D'abord comme correctrice de copies d'élèves de CE2, et, depuis deux ans, comme conceptrice d'exercices interactifs proposés aux élèves sur internet. Un métier qui passionne ce petit bout femme à la force de caractère impressionnante, dont les 40 ans de carrière ont toujours été tournés vers les élèves.



Photo Jérôme Schrepf La Dépêche

Dossier « prioritaire »

Fille d'un père agriculteur et d'une mère institutrice, d'aussi loin qu'elle s'en souvienne, Dominique Broc a toujours voulu travailler dans le monde « des livres et de l'école ».

Elle n'est pas née paraplégique. C'est une méchante tumeur de la moelle qui en est responsable : opérée 6 fois entre 1977 et 1988, c'est à cette date que la maladie et les opérations ont raison de sa motricité.

En fauteuil, Dominique n'abandonne pas le tableau noir et ses chers élèves. Mais commence à être trimballée d'une école à l'autre, au gré des disponibilités. Clairac, Tonneins, re-Clairac...

Fatiguée par son état de santé Dominique est contrainte d'opter pour un mi-temps en 1999 avant d'envisager une réorientation professionnelle. Elle passe alors un DEUG de documentaliste à Montauban, avant de se voir refuser, fin 2001, un poste au centre départemental de documentation pédagogique à Agen : « Pour la première fois j'ai craqué. ça m'a plus touché que mes problèmes de santé.

J'ai alors demandé à travailler pour le CNED. » Où elle donne entière satisfaction. À telle enseigne qu'au moment de demander le renouvellement de son contrat, début 2012, elle obtient l'avis « très favorable » du CNED et de la direction académique de Lot-et-Garonne qui avait classé son dossier comme « prioritaire ».

Déterminée à se battre

Problème : l'académie de Bordeaux n'a qu'un seul poste adapté longue durée à pourvoir pour l'année 2012-2013. « Le recteur a expliqué qu'ayant déjà bénéficié d'un tel contrat, elle devait laisser la place et partir en préretraite ou reprendre une classe », relate Éric Delage, co-secrétaire départemental du SNUIPP-FSU.

« Nous demandons simplement la création d'un deuxième poste. Au recteur de faire son boulot et de le demander au ministère. L'an dernier 8 postes ont été créés en cours d'année... »

En attendant, Dominique Broc est déterminée à se battre : « Demain, je déposerai un recours gracieux auprès du recteur. S'il refuse, je ferai un recours hiérarchique auprès du ministre. Et s'il le faut, j'irai devant le tribunal administratif. »

« Elle n'est pas inapte »

La directrice académique, Laurence Adeline, récupère le dossier depuis que le rectorat a refusé de reconduire le contrat de Dominique Broc : « Mme Broc n'a pas été déclarée inapte à enseigner, elle réintègre donc nos effectifs. Nous recherchons une école proche de chez elle dans laquelle nous ferons les aménagements nécessaires... »

Jérôme Schrepf

<http://www.ladepeche.fr/article/201...>

SUD OUEST

04 Avril 2012 - Sud-Ouest : Au tableau noir

Malgré son fauteuil roulant, une institutrice du Cned est renvoyée en classe

Dans sa maison de Clairac, nul meuble indispensable n'entrave ses déplacements en fauteuil roulant. Mais qu'en sera-t-il dans une classe de plus de 20 élèves ?

Institutrice depuis 1977, Dominique Brot est lourdement handicapée depuis 1988 des suites d'une tumeur, et malgré six opérations de la moelle osseuse. Un état qui va l'obliger à mener un parcours du combattant au sein de l'Éducation nationale, où elle va devoir constamment se former pour s'accrocher à sa carrière.

Mais cette fois, à 57 ans, c'est une marche peut-être insurmontable qui se présente devant elle.

Tableau à poulie

L'enseignante a d'abord obtenu un poste de réadaptation, en 1988 à Clairac, pour soutenir des enfants en difficulté, avec en charge quelques élèves seulement.

Puis, elle est nommée à l'école Jean-Macé de Tonneins en 1996, dans une classe que l'on adapte pour elle, avec un tableau à poulie, tandis que la mairie nivelle la cour. « Les enfants me posaient des questions sur mon quotidien, me demandaient comment je faisais pour conduire, mais ça se passait bien. »

En 1997, c'est le retour à Clairac dans une école classique de plain-pied, « mais dans une classe de 28 élèves où je ne pouvais pas circuler à cause des bureaux, et avec un tableau trop haut pour que je puisse y écrire sans effort. Pour l'éducation physique, j'étais obligée d'échanger ma classe avec mes collègues. »

L'année suivante, elle fait un malaise, dû selon elle à la fatigue, et se demande comment continuer. « J'ai pris un congé formation à l'université de Toulouse en envisageant une licence de documentaliste à mi-temps. » Mais elle doit s'orienter vers le Cned (1), où elle décroche un plein-temps en 2003, et qui lui permet de travailler confortablement à son domicile dans le cadre d'un poste adapté à longue durée (PALD).



Photo Jean-Marc Lernould SO

D'abord correctrice, elle met ensuite en forme des exercices scolaires : ils ne sont en France que cinq à le faire au sein du Cned. Ce PALD est renouvelable tous les quatre ans, mais le 22 mars dernier, le rectorat le lui refuse, « sans motivation ».

« J'ai fourni des certificats médicaux, un avis très favorable du Cned, mais on me dit qu'il n'y a qu'un poste de ce type disponible en Aquitaine, et on l'a attribué à quelqu'un d'autre.

On me propose de participer au mouvement pour obtenir une classe ordinaire, malgré mon handicap, mon ancienneté, et je vais devoir me reformer puisque les programmes ont changé depuis mes derniers postes en établissement. Et une retraite anticipée n'est pas possible : je dois payer ma maison... »

« Un gâchis humain »

Au Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles (Snuipp), qui la soutient, Éric Delage parle de « gâchis humain car au Cned, elle a acquis une excellente formation.

En Aquitaine, il n'y a que 40 postes adaptés pour 60 demandes, pour des raisons de restrictions budgétaires, et on est loin du slogan qui dit que le travail des handicapés avec l'Éducation nationale, c'est possible. Sur le terrain, c'est bien différent. »

Demain, Dominique Broc a rendez-vous avec la directrice académique départementale pour essayer de trouver une solution, faute de quoi le Snuipp déposera un recours gracieux auprès du recteur, puis un recours hiérarchique au ministère.

« En vingt-quatre ans d'exercice, j'ai effectué dix-neuf ans à titre provisoire... », déplore-t-elle, en espérant trouver enfin un peu de stabilité, et de reconnaissance.

Jean-Marc Lernould

<http://www.sudouest.fr/2012/04/04/a...>



03 Avril 2012 - France 3 Aquitaine : Une institutrice du Lot-et-Garonne doit quitter un poste d'enseignement à distance, restrictions budgétaires oblige

Dominique Broc, 57 ans, en fauteuil roulant depuis 24 ans travaille depuis dix ans depuis son domicile, à Clairac (Lot-et-Garonne). A partir de la rentrée prochaine, le rectorat a décidé de ne pas la maintenir à son poste, faute de postes adaptés suffisants dans l'académie.

Le cas de cette enseignante a été porté à la connaissance du public par le syndicat Snuipp-FSU, qui dénonce le manque de postes adapté pour 20 enseignants du premier degré dans l'académie de Bordeaux, en raison de « restrictions budgétaires », selon le syndicat.

Dominique Broc, 57 ans, en fauteuil roulant depuis 1988 à cause d'une tumeur à la moelle épinière, travaille depuis dix ans chez elle à Clairac (Lot-et-Garonne) pour le Cned, organisme d'enseignement à distance, occupant un poste

adapté renouvelable tous les quatre ans.

Mais, à partir de la rentrée 2012, le rectorat a décidé de ne pas la maintenir au Cned, faute de postes adaptés suffisants dans l'académie.

« La situation de Dominique est inacceptable, mais malheureusement son cas n'est pas unique. Elle paie les conséquences des restrictions budgétaires dans l'éducation nationale », a réagi Eric Delage, co-secrétaire départemental du Snuipp-FSU.

Selon lui, l'académie ne bénéficie que de 40 postes adaptés dans le premier degré pour 60 demandes. « Il y a donc cette année 20 personnes qui ont été écartées de ce dispositif faute de moyens », regrette-t-il.

« J'ai été très déçue, même abattue, quand j'ai appris la nouvelle du non-renouvellement de mon poste », a expliqué Mme Broc.

« Je sais ce que c'est de faire la classe en fauteuil roulant, je l'ai fait il y a plus de 10 ans, mais aujourd'hui ce sera beaucoup plus difficile. Les effectifs par classe sont plus importants, il faut une accessibilité des locaux, des moyens techniques et matériels », précise la quinquagénaire qui nécessite des soins « toutes les deux heures ».

L'enseignante compte déposer un recours gracieux auprès du recteur d'académie.

En cas de refus, elle envisage un recours auprès du ministère de l'Education nationale et portera l'affaire devant le tribunal administratif si nécessaire.

« Dominique Broc a des qualités professionnelles reconnues, mais cette année, il n'y avait qu'un poste longue durée renouvelable dans toute l'académie et une commission a décidé de l'attribuer à une autre personne également en fauteuil », a justifié Laurence Adeline, directrice académique départementale.

« Nous sommes en train de lui chercher un poste d'enseignant près de chez elle et qui puisse lui convenir en terme d'accessibilité », a-t-elle ajouté.



29 mars 2012 - AFP : Académie de Bordeaux : 20 enseignants handicapés en manque de postes adaptés

Le syndicat Snuipp-FSU a dénoncé jeudi le manque de postes adaptés pour 20 enseignants handicapés du premier degré dans l'académie de Bordeaux en raison de « restrictions budgétaires », s'inquiétant du cas d'une institutrice contrainte d'abandonner un poste d'enseignement à distance.

Dominique Broc, 57 ans, en fauteuil roulant depuis 1988 à cause d'une tumeur à la moelle épinière, travaille depuis dix ans chez elle à Clairac (Lot-et-Garonne) pour le Cned, organisme d'enseignement à distance, occupant un poste adapté renouvelable tous les quatre ans.

Mais, à partir de la rentrée 2012, le rectorat a décidé de ne pas la maintenir au Cned, faute de postes adaptés suffisants dans l'académie.

« La situation de Dominique est inacceptable, mais malheureusement son cas n'est pas unique. Elle paie les conséquences des restrictions budgétaires dans l'éducation nationale », a réagi auprès d'un correspondant de l'AFP Eric Delage, co-secrétaire départemental du Snuipp-FSU.

Selon lui, l'académie ne bénéficie que de 40 postes adaptés dans le premier degré pour 60 demandes. « Il y a donc cette année 20 personnes qui ont été écartées de ce dispositif faute de moyens », regrette-t-il.

« J'ai été très déçue, même abattue, quand j'ai appris la nouvelle du non-renouvellement de mon poste », a expliqué Mme Broc.

« Je sais ce que c'est de faire la classe en fauteuil roulant, je l'ai fait il y a plus de 10 ans, mais aujourd'hui ce sera beaucoup plus difficile. Les effectifs par classe sont plus importants, il faut une accessibilité des locaux, des moyens techniques et matériels », précise la quinquagénaire qui nécessite des soins « toutes les deux heures ».

L'enseignante compte déposer un recours gracieux auprès du recteur d'académie. En cas de refus, elle envisage un recours auprès du ministère de l'Education nationale et portera l'affaire devant le tribunal administratif si nécessaire.

« Dominique Broc a des qualités professionnelles reconnues, mais cette année, il n'y avait qu'un poste longue durée renouvelable dans toute l'académie et une commission a décidé de l'attribuer à une autre personne également en fauteuil », a justifié Laurence Adeline, directrice académique départementale.

« Nous sommes en train de lui chercher un poste d'enseignant près de chez elle et qui puisse lui convenir en terme d'accessibilité », a-t-elle ajouté.

[1] C'est pour l'heure l'hypothèse de l'école élémentaire Marcel Pagnol, à Aiguillon - la plus importante du département avec 287 élèves - qui est privilégiée.